

§

Pour la liberté de l'Art. — Sous les auspices de la Société des « Amis de Carrière », M^e José Théry a fait, le 4 mars dernier, à la mairie du sixième arrondissement, une conférence au sujet du projet de loi de M. Bérenger réclamant pour les sociétés privées, parmi lesquelles la ligue contre la licence des rues, le droit de poursuite directe contre les auteurs d'œuvres jugées contraires aux bonnes mœurs. M. José Théry a montré en termes excellents et par des arguments impressionnants les dangers qu'une pareille loi, si elle était adoptée, ferait courir à l'art et aux artistes. Comme pour illustrer d'un exemple frappant cette conférence, M. Willette est venu exposer ensuite comment il faillit par deux fois être poursuivi. Puis M. Charles Morice, qui présidait cette intéressante séance, a donné lecture de l'ordre du jour suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

300 personnes réunies sous les auspices de la Société « les Amis de Carrière », après avoir entendu MM. José Théry et A. Willette, protestent contre la proposition de loi tendant à conférer à des associations le droit de poursuite directe ; déclarent que les intérêts de la pensée réclament le droit à la plus grande liberté, et s'opposent à ce que des entreprises de particuliers puissent l'entraver d'une façon quelconque.

§

Un Théâtre populaire. — M. Yvanhoé Rambosson vient de créer un *Théâtre populaire lyrique et dramatique* qui tiendra le milieu entre l'ancien « Théâtre d'application » et le fameux « Théâtre Populaire » qu'on n'a pas encore réalisé jusqu'ici. Le *Théâtre Populaire lyrique et dramatique* a pour but de donner tantôt gratuitement, tantôt à des prix réduits ou minimum, des représentations de chefs-d'œuvre du répertoire dramatique et lyrique et parfois aussi des pièces nouvelles. Ce théâtre sera nomade et fonctionnera tour à tour à Paris, en banlieue ou en province. Les personnes que l'entreprise intéresse peuvent écrire dès maintenant à M. Yvanhoé Rambosson ou s'adresser à lui, 6, rue de l'Orient, Paris, le samedi entre 5 et 7 heures.

§

Les Fêtes de Béziers. — Le D^r Charry, directeur des Arènes de Béziers, vient d'arrêter le programme des fêtes de l'été prochain.

Les 21 et 23 août, répétition générale et première représentation d'*Héliogabale*, poème de M. Emile Sicard, musique de M. Déodat de Séverac. Cette tragédie lyrique inédite, dont le protagoniste sera créé par M. de Max, sera en outre interprétée par M. Franz et M^{lle} Le Senne, de l'Opéra, M^{lle} Madeleine Roch et M. Alexandre, de la Comédie-Française, M^{mes} Lucie Brille, de l'Odéon, et Marcelle Schmitt, MM. Henri-Perrin, Hervé, etc... Les danses seront exécutées par un corps de ballet de soixante danseuses et par M^{lle} Stassia Napierkowska, de l'Opéra-Comique, première danseuse étoile, et M^{lles} Mary Le Gall, de la Gaité Lyrique, et Ea Karité.

L'orchestre et les chœurs seront sous la direction de M. Hasselmans, chef d'orchestre de l'Opéra-Comique. L'exécution du décor a été confiée à M. Ronsin.

Les fêtes se termineront le 28 août par une représentation populaire de *Carmen*.